

Délibération
Du Comité Syndical
Du 11 juin 2026

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

sa publication sur le site internet du SITAC le 19/06/2026

sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture le 18/06/2026

Id S2low : 062-256204033-20260611-A3_11_06_2026-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET



A3 : Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de mobilité Littoral Nord – Approbation

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose dans chaque Région, l'élaboration d'un plan d'actions commun en matière de mobilité solidaire (PAMS) et d'un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) pour chaque bassin de mobilité, dont les limites sont définies par la Région après concertation.

Le SITAC a par délibération du 13 mars 2025 approuvé le PAMS du bassin de mobilité Littoral Nord qui s'articule autour des 4 enjeux suivants :

- Une meilleure connaissance des services de mobilité pour une information optimisée à destination de la population,
- Coordonner les acteurs de la mobilité
- Déployer une offre de mobilité complémentaire, adaptée au territoire et aux différents publics,

- Faire de la mobilité un levier pour l'accès aux nouveaux emplois et métiers en tension.

Il convient désormais de se prononcer sur le Contrat Opérationnel de Mobilité qui identifie 23 fiches-actions opérationnelles à engager sur la période 2025-2029 et qui répondent à ces mêmes enjeux.

Les différentes actions ont été élaborées à l'issue d'un travail partenarial engagé par la Région avec les différents acteurs de la mobilité que sont les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, le Syndicat des mobilités des Hauts-de-France, SNCF Gares & Connexions, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale et les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales.

Considérant que ce document constitue le cadre de référence pour la coordination des politiques de mobilité à l'échelle du bassin ;

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin Littoral Nord 2025-2029, ainsi que tout avenant ou document afférent nécessaire à sa mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 JUIN 2026 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-six, le jeudi onze juin, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Sébastien CASTELLE en qualité de 1^{er} Vice-Président du SITAC, sur la convocation qui lui a été adressée le vendredi cinq juin.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Valentin BAILLEUX
Monsieur Fabrice BALLART
Monsieur Eric BUY
Monsieur Romuald CADET
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Daniel DIWUY
Monsieur Benjamin DOUAY
Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE
Monsieur Pierre-Louis LEFEBVRE
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU
Monsieur Michel ROHART
Monsieur Albert ROUSSEZ

Suppléants :

Madame Dorothee LACHEVRE
Madame Emilie SANIEZ
Madame Fabienne TRZECIAKOWSKI

Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Monsieur Sébastien CASTELLE
Monsieur Eric BOUTROY
Monsieur Michel HAMY, pouvoir à Monsieur Benjamin DOUAY
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Jean-François LACROIX, pouvoir à Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Ladislav LOZANO
Monsieur Philippe MIGNONET, pouvoir à Monsieur Fabrice MARTIN